

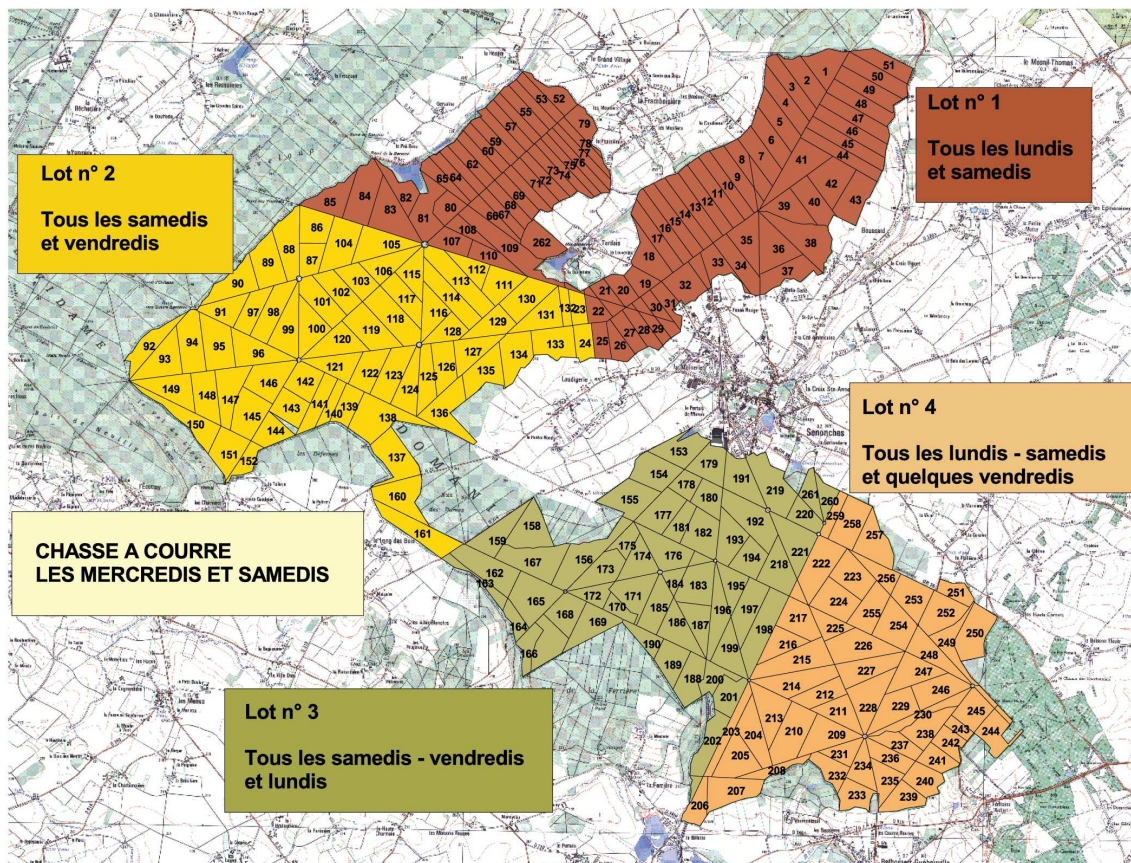
# En 2013

## La communication des jours de chasse par lot

### Se réduisait comme peau de chagrin

Suite à la détermination du Président du lot N°2  
La volonté de l'agent en charge des chasses  
Et la nouvelle Directrice de l'Agence Centre Val de Loire,  
Qui a conclu que dorénavant les jours de chasse par lot : c'était fini !!!!  
La Cheffe de la Direction Départementale des Territoires d'Eure et Loir prend acte . . .

#### FORÊT DOMANIALE DE SENONCHES



P. RICOIS - Agence Centre Val de Loire - 11 10 13

**Et, voilà comment on se fait " botter en touche " au Comité de Massif .**

M. VIGNERON revient sur la fréquentation de la forêt en période de chasse, et fait état du calendrier de chasse mis à disposition par les actuels adjudicataires. Mme de VILLEBONNE rappelle que l'arrêté préfectoral réglementant l'accès à la forêt a été assoupli en 2014 en repoussant l'interdiction d'accès à novembre. L'ONF se doit de mettre en application cette décision préfectorale. Mme GRYTTE rappelle par ailleurs qu'en tant que responsable d'une association, il est du devoir de M. VIGNERON de faire attention au message délivré à ses membres et au grand public : il faut plutôt faire état de l'arrêté plutôt que d'évoquer le contournement de son application...

**Depuis, on est privé des dates par lots et on nous fait croire qu'il est normal que l'accès à la forêt soit interdit dans le lot N° 1 quand il y a chasse dans le lot N° 4, peut être bien qu'il faudrait aussi évacuer la ville pour des raisons de sécurité ????**